

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 10 du 15 mars 2018**

**AVIS**

**AVIS**

de concours internes ouverts en 2018 pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.

*Du 15 février 2018*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps » ; pôle « recrutement et formation ».*

**AVIS de concours internes ouverts en 2018 pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées.**

*Du 15 février 2018*

NOR A R M E 1 8 5 0 3 1 5 V

---

*Références :*

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.  
Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2.2) modifié.  
Arrêté du 29 juillet 2014 (JO n° 200 du 30 août 2014, texte n° 11 ; signalé au BOC 51/2014 ; BOEM 110.3.5.3.4, 112.8, 113.3.3.2, 411.1) modifié.  
Arrêté du 14 décembre 2017 (n.i. BO ; JO n° 297 du 21 décembre 2017, texte n° 25).

*Référence de publication :* BOC n° 10 du 15 mars 2018.

---

1. Le service du commissariat des armées informe de l'ouverture d'un recrutement dans le corps des commissaires des armées au titre des concours suivants :

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 2<sup>e</sup> classe, pour les militaires non officiers et les fonctionnaires de catégorie B remplissant les conditions définies au 2<sup>o</sup> de l'article 4. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié, volume de 4 places :

- 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « terre » ;
- 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « marine » ;
- 1 place au titre de la formation spécifique d'armée « air » ;
- 1 place au titre de la formation spécifique « santé » ;

- concours sur épreuves pour l'admission en formation préalable en vue d'un recrutement au grade de commissaire de 1<sup>re</sup> classe, pour les capitaines, lieutenants et officiers de grades correspondants, servant sous contrat, ainsi que les agents contractuels remplissant les conditions définies au 2<sup>o</sup> de l'article 6. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié, volume de 3 places ;

- concours sur titres pour l'admission dans le corps des commissaires des armées en vue d'un recrutement au grade de commissaire principal ou commissaire en chef de 2<sup>e</sup> classe, parmi les commissaires principaux ou les commissaires en chef de 2<sup>e</sup> classe, servant sous contrat, remplissant les conditions définies au 2<sup>o</sup> de l'article 7. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 modifié, volume de 4 places.

2. Le présent avis de concours est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Stéphane PIAT.